

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5º séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

# Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Maimouna Mayoraz (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente des finances;
- ouï la présentation d'une candidate par le groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Johann Dupuis (EàG), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





#### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

# Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Johann Dupuis (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion;
- ouï la présentation d'une candidate par le groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Agathe Raboud (EàG), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis Nº 2020/51 de la Municipalité, du 19 novembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Conscience « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





#### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis Nº 2020/33 de la Municipalité, du 3 septembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

- 1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » ;
- 2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne » ;
- 3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente



## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

de prendre ce postulat en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

# Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





#### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5º séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

# Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





# DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE 5º séance du mardi 11 octobre 2022 Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente

égalité 2 » ;





#### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts: « Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Oleg Gafner, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette aux institutions culturelles qu'elle subventionne des recommandations afin de baisser leur consommation d'énergie et d'adapter leur production artistique, par exemple en optant au maximum pour des horaires adaptés aux heures de lumière naturelle en hiver, en priorisant les œuvres artistiques en « circuit-court » et la création locale ou en adaptant la température des lieux d'accueil des publics »

La résolution de Mme Sarah Neumann, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse au personnel des institutions et associations (culturelles, sportives, sociales) subventionnées la pleine indexation des salaires, par parallélisme au personnel communal et octroie les moyens financiers nécessaires à cette fin »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis Nº 2020/46 de la Municipalité, du 29 octobre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) doit désinvestir les énergies fossiles »;
- 2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » ;
- prend acte que la CPCL va communiquer annuellement les objectifs et les progrès réalisés en matière de diminution de l'empreinte carbone de ses investissements par le biais de son rapport de gestion ainsi que de son site internet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





#### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Olivier Thorens, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité intègre dans sa campagne de prévention au littering la notion d'impact environnemental des déchets, et que cette notion soit présente dans l'ensemble des moyens de prévention déployés ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente





### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

# Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Olivia Fahmy, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité évalue les possibilités pour contribuer à trouver des espaces pour la vie culturelle alternative lausannoise. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente